



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 18 février 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – WANNY André – WEHRUNG Julien – KAISER Christoph - WEBER Barbara - BIEBER Céline - LEONARD Richard - LACOTTE Stéphane

Absents excusés : SCHNEIDER Anne – WEISSE Fabrice – STAGNO Corinne

non excusés : CEKANOWSKI Marc – WEISSE Thomas - LOSSON Thierry

Procurations : de WEISSE Fabrice à WEBER Barbara

ORDRE DU JOUR

- 1- DETR – Bâtiments communaux
- 2- Dotation d'Aménagement Communautaire 2015-2017
- 3- Motion – Remontée de nappe dans le Bassin Houiller (secteur ouest)
- 4- Motion – Soutien pour le régime local d'assurance maladie
- 5- Prévention Routière – Demande de subvention

1 – RENOVATION FAÇADES MAIRIE ET ATELIER MUNICIPAL/CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réfection des façades des bâtiments mairie et atelier municipal/caserne des sapeurs-pompiers et confie après mise en concurrence les travaux à l'entreprise FK Peintures pour un montant de 37.170,00 € HT,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant total :	⇒ 37 170,95 € HT		
○ Façades Mairie		⇒ 22.699,83 € HT	
○ Façades Atelier Municipal/Caserne S-P		⇒ 14.471,12 € HT	
○ DETR (50 %)		⇒ 18.585,47 €	
○ Fonds Propres		⇒ 18.585,48 €	

2. DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE 2015-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la participation de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont aux travaux d'investissements suivants :

PROJETS	Montant HT	DAC	Fonds Propres
N°01 – Travaux sur bâtiments publics	35.148,00 €	17.574,00 €	17.574,00 €
N°02 – Acquisition matériel de voirie	8.940,00 €	4.470,00 €	4.470,00 €
N°03 – Aménagement de voirie/Espaces publics	12.155,00 €	6.077,50 €	6.077,50 €

et autorise Madame le Maire à signer la convention concernant la Dotation d'Aménagement Communautaire pour la période 2015-2017 fixée pour la Commune à la somme de 45.700 €.

3. MOTION – REMONTEE DE NAPPE DANS LE BASSIN HOUILLER (Secteur Ouest)

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la motion relative à la remontée de nappe dans le Bassin Houiller (Secteur Ouest) ci-après :

Le 18 décembre 2015, Monsieur le Sous-Préfet de Boulay-Forbach, assisté des services de l'Etat (BRGM, DREAL,...) et de bureaux d'études, a invité les communes de Berviller-en-Moselle, Bisten-en-lorraine, Boucheporn, Coume, Creutzwald, Dalem, Diesen, Falck, Guerting, Ham-sous-Varsberg, Hargarten-aux-Mines, Merten, Porcellette, Varsberg et Rémering à une réunion de travail relative à la problématique de la remontée de nappe sur le bassin houiller. Toutes ces communes étaient liées à l'activité minière du Siège de la Houve.

Il leur a été présenté les causes de cette situation, ainsi que ses conséquences actuelles ou à venir, tout en invoquant le cadre hydrologique du début du XXème siècle.

En conclusion, il a été rappelé que la prise en compte du phénomène était obligatoire en urbanisme (en planification et en application du droit des sols) et que les Maires étaient soumis à une obligation législative par l'article L121-1 du code de l'urbanisme et à une obligation réglementaire par l'article R111-2 du même code de l'urbanisme.

En découle un « Porter à connaissance », établi dès les premiers mois de 2016, suivi dans les trois années à venir, d'un PPRi, un Plan de Prévention des Risques inondation.

La cartographie des zones impactées résultante de la nouvelle modélisation condamnerait à terme le développement de tout ce secteur de Moselle-Est déjà durement touché par la fin de l'activité minière et par les difficultés de la reconversion industrielle.

Au-delà de la description du phénomène, il est demandé à l'Etat de respecter toutes les prescriptions fixées et mettre en oeuvre les mesures compensatoires définies dans le cadre de l'arrêté N°2005/AG/3/212 en date du 5 août 2005 pour contenir le niveau de la nappe à une cote assurant la préservation des zones urbanisées comme des infrastructures susceptibles d'être impactées.

L'Etat s'est engagé à protéger toutes les zones bâties dans le secteur des concessions de mines de houille de la Houve, Dalem, Berviller, Coume 3, Coume 4, Coume 5, Niedervisse 1, Bisten 1, article 5 de l'arrêté susvisé.

Les communes impactées considèrent que toutes ces problématiques de remontée de nappe et leur impact sur les bâtis et ouvrages, sont d'origine minière. Il appartient donc à l'Etat d'en supporter les conséquences et d'assumer les engagements financiers inhérents.

4. MOTION – SOUTIEN POUR LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de Boucheporn, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

5. PREVENTION ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2016 une subvention à La Prévention Routière de Metz d'un montant de 50 €.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h30.*